



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux publics

Question orale n° 163

Texte de la question

M. Patrick Bloche attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le risque de fermeture définitive des urgences de l'Hôtel-Dieu. Cette résolution proposée par la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) le 14 novembre 2012 a suscité l'émoi du personnel hospitalier de cet établissement. Le service des urgences de l'Hôtel-Dieu, remis à neuf il y a quatre ans, accueille chaque année plus de 40 000 patients. Il s'agit d'un des services les plus importants de la capitale puisqu'il concerne neuf arrondissements. De fait, dans la mesure où les services d'urgences des hôpitaux parisiens sont déjà surchargés, il souhaite la sensibiliser sur cette question qui mobilise la population parisienne et leurs élus.

Texte de la réponse

PÉRENNITÉ DU SERVICE DES URGENCES DE L'HÔTEL DIEU

M. le président. La parole est à M. Patrick Bloche, pour exposer sa question, n° 163, relative à la pérennité du service des urgences de l'Hôtel Dieu.

M. Patrick Bloche. Madame la ministre des affaires sociales et de la santé, je souhaite vous parler du risque de fermeture définitive des urgences du plus ancien hôpital de Paris, l'Hôtel Dieu.

Sa position en plein coeur de l'agglomération parisienne, au croisement de très nombreux axes de communication, lui confère une accessibilité unique en Île-de-France. Il se trouve de surcroît dans le centre touristique de Paris, qui accueille nombre de touristes.

Outre les 30 000 personnes reçues aux urgences ophtalmologiques, 43 000 patients sont pris en charge chaque année par les urgences de l'Hôtel Dieu.

Ce service ayant été restructuré et remis à neuf il y a moins de cinq ans, il bénéficie d'un plateau technique de grande qualité, permettant de recevoir les patients dans des conditions optimales.

Cependant, le 13 novembre dernier, la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris a voté à la quasi-unanimité une motion qui recommande de fermer progressivement ces urgences dans le courant de cette année et de les transférer vers le service d'urgences de l'Hôpital Cochin, lui-même déjà surchargé.

Cet avis, certes consultatif, a naturellement suscité l'émoi du personnel hospitalier de l'établissement, mobilisé pour défendre la qualité du service public. Cette inquiétude a aussi gagné les Parisiens, pas seulement ceux du 4ème arrondissement, et leurs élus qui souhaitent que ce service soit maintenu au sein de ce site emblématique. Le conseil du 4ème arrondissement a voté un voeu en ce sens le 3 décembre 2012, à l'initiative de son maire Christophe Girard, et le conseil de Paris a fait de même le 11 février dernier, pour indiquer notamment qu'il s'engageait en faveur du maintien pérenne d'un accueil en urgence vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur ce site et sur un service d'urgence et de réanimation, afin de garantir à tous l'accès à des soins d'urgence adaptés dans le centre de Paris.

Sans poser ici la question de la reconversion de l'Hôtel Dieu, je souhaiterais avoir votre avis, madame la ministre, et vous sensibiliser au maintien de ce service d'urgence au coeur de la capitale.

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé*. Monsieur le député Patrick Bloche, vous m'interrogez sur la question très sensible de la fermeture du service d'urgences de l'Hôtel Dieu.

Le projet présenté par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris consiste à proposer une transformation du site de l'Hôtel Dieu.

L'ambition de l'AP-HP pour l'Hôtel Dieu est en effet d'y développer un nouveau concept d'hôpital universitaire de premier recours et de santé publique dont l'un des objectifs essentiels est de développer une offre de soins de secteur 1, c'est-à-dire remboursée par la sécurité sociale, qui représentera un service majeur pour la population travaillant à Paris, y habitant ou fréquentant la capitale.

Ce nouveau centre facilitera l'accès aux soins pour des populations précaires amenées à fréquenter aujourd'hui les services d'accueil d'urgence des établissements parisiens.

C'est notamment pour répondre à cette problématique que les consultations de médecine générale et de spécialités seront ouvertes, y compris en urgence, et sur de très larges plages horaires.

Ce projet reposera sur une forte coordination entre les médecins libéraux et hospitaliers et permettra de mettre en place un parcours de santé pour les patients atteints de pathologies chroniques, notamment à partir d'un pôle de premier recours structuré autour de consultations de médecine générale et spécialisées, notamment en gynécologie et en psychiatrie.

De surcroît, le service mobile d'urgence et de réanimation, le SMUR, verrait son amplitude horaire étendue vingt-quatre heures sur vingt-quatre afin de garantir une meilleure prise en charge d'urgence des patients au centre de Paris.

Ces projets doivent encore être approfondis mais il s'agit bien, au travers de cette perspective, de garantir des soins d'urgence de premier recours et de spécialité, à tous ceux qui se rendent dans la capitale.

M. le président. La parole est à M. Patrick Bloche.

M. Patrick Bloche. Je vous remercie de cette réponse ouverte, madame la ministre. Je la transmettrai à Christophe Girard, maire du 4^{ème} arrondissement et à Bertrand Delanoé, maire de Paris. Vous insistez bien sur l'accès aux soins de première nécessité pour les personnes les plus fragiles. Nous y sommes sensibles. Je voulais vous donner acte de cet engagement et de la perspective qu'un service d'urgence puisse continuer à exister au sein de l'Hôtel-Dieu dans les conditions que vous avez rappelées. Donc, continuons activement le dialogue sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Bloche](#)

Circonscription : Paris (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 163

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1657

Réponse publiée au JO le : [1^{er} mars 2013](#), page 2444

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 février 2013](#)